

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"

Siège social : 19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA

La Société Tunisienne des Arts Graphiques – STAG- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 03 juillet 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. Anis WAHABI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		13 417	49 621
Moins : amortissements		(13 417)	(49 621)
	3.1	-	-
Immobilisations corporelles		7 238 891	5 435 388
Moins : amortissements		(4 332 795)	(3 127 225)
	3.2	2 906 096	2 308 163
Immobilisations financières		371 893	360 165
Moins : provisions		(212 000)	(150 000)
	3.3	159 893	210 165
<u>Autres actifs non courants</u>			-
Total des actifs non courants		3 065 989	2 518 328
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		613 972	226 732
Moins : provisions		-	-
	3.4	613 972	226 732
Clients et comptes rattachés		717 440	603 327
Provisions		(280 275)	(180 858)
	3.5	437 165	422 469
Autres actifs courants		474 463	550 812
Provisions		(13 096)	(13 096)
	3.6	461 367	537 716
Placements et autres actifs financiers		650	650
Provision sur placement		(650)	(650)
		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités		403 650	20 818
Provisions sur liquidités		(1 643)	(1 643)
	3.7	402 007	19 175
Total des actifs courants		1 914 511	1 206 092
TOTAL DES ACTIFS		4 980 500	3 724 420

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		1 300 000	1 300 000
Réserves légales		130 000	130 000
Compte de réévaluation		823 108	-
Autres capitaux propres		17 741	22 051
Résultats reportés		315 755	314 875
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		2 586 604	1 766 926
Résultat net de l'exercice		358 228	131 879
Total des capitaux propres	3.8	2 944 832	1 898 805
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	3.9	263 011	496 894
Cautionnement recus		60 788	60 788
Provisions		-	-
Total des passifs non courants		323 799	557 682
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.10	328 394	94 658
Autres passifs courants	3.11	872 813	426 905
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.12	510 662	746 370
Total des passifs courants		1 711 869	1 267 933
Total des passifs		2 035 668	1 825 615
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		4 980 500	3 724 420

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		5 082 931	3 673 061
Revenus	4.1	4 567 049	3 173 392
Autres produits d'exploitation	4.2	515 882	499 669
Charges d'exploitation		4 480 297	3 328 236
Variation des stocks		(613 972)	(226 732)
Achats de matières consommées	4.3	3 860 194	2 498 469
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	4.4	338 691	360 486
Dotations aux amortissements et aux provisions		516 331	403 113
Autres charges d'exploitation	4.5	379 053	292 900
Résultat d'exploitation		602 634	344 825
Charges financières nettes	4.6	(134 467)	(139 550)
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires		70 493	6 573
Autres pertes ordinaires		(39 074)	(26 484)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		499 586	185 364
Impôt sur les bénéfices		(135 921)	(51 428)
Contribution Sociale de Solidarité		(5 437)	(2 057)
Résultat des activités ordinaires après impôt		358 228	131 879
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		358 228	131 879
Effets des modifications comptables net d'impôt		-	-
Résultat après modifications comptables		358 228	131 879

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2019
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Sommes reçues des clients		4 956 238	3 913 688
Sommes versées aux fournisseurs, personnels et Etat		(4 362 182)	(3 282 960)
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		594 056	630 727
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Décassement suite à l'acquisition des immobilisations corporelles		(213 781)	(225 123)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations		11 999	1 650
Décassement provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Décassement Prêts au personnel		-	-
Encaissement Prêts au personnel		-	-
TOTAL FLUX PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(201 782)	(223 473)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</u>			
Encaissement Capital		-	-
Encaissement emprunt		-	-
Remboursement emprunt		(253 679)	(274 159)
Décassement des cautionnements		-	-
Intérêts payés		-	-
Remboursement compte courant actionnaires		-	-
Dividendes payés		(3 754)	(50 947)
Encaissement subventions		-	-
TOTAL FLUX PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(257 433)	(325 106)
Variation de trésorerie		134 841	82 149
Trésorerie au début de l'exercice		(206 524)	(288 673)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		341 365	(206 524)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La *SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES* est une société anonyme de droit tunisien créée en 1951, ayant pour objet l'exploitation de tous procédés, brevets, dessins, fabrication et montages relatifs à la photogravure, à la clicherie, à l'impression et en général à tous ce qui concerne les arts graphiques.

Son capital s'élève, au 31 décembre 2019, à 1 300 000 DT. Il est divisé en 260 000 actions de 5 DT chacune réparties comme suit :

ASSOCIE	NOMBRE D'ACTIONNS 31/12/2019	MONTANT	%
M.Mohamed Moncef BEN JEMAA	146 148	730 740	56%
M. Marouane BEN JEMAA	32 800	164 000	13%
Mme Jalila BEN OMRANE	18 968	94 840	7%
Mme. Neila BEN JEMAA	17 400	87 000	7%
Mme. Khadija BEN JEMAA	17 400	87 000	7%
Actionnaires minoritaires (495 actionnaires)	27 284	136 420	10%
TOTAL	260 000	1 300 000	100%

La société Tunisienne des Arts Graphiques est assujettie partiellement à la taxe sur la valeur ajoutée. Elle est soumise aux règles fiscales du droit commun.

Le siège social de la société est situé au 19 Rue de l'usine -zone industrielle Charguia 2-Ariana Aéroport.

L'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017 décide le renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 3 ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice relatif à l'année 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2018 a décidé d'approuver la désignation de Mme Neila BEN JEMAA comme nouvel administrateur, dont le mandat prendra fin à la clôture des comptes de la société de l'exercice 2019.

De ce fait, la nouvelle composition des membres de conseil se présente comme suit :

- M. Mohamed Moncef BEN JEMAA
- M. Habib DOGHRI
- M. Marouane BEN JEMAA
- Mme. Khadija BEN JEMAA
- Mme. Neila BEN JEMAA

M. Mohamed Moncef BEN JEMAA est nommé Président Directeur Général.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne des Arts Graphiques sont établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi 96-112.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2019 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2019 jusqu'au 31 décembre de la même année. Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

2.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15. Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

2.2 Actifs immobilisés

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Agencements et aménagements divers	10 ans
------------------------------------	--------

Constructions	20 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériels de transports	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les immobilisations dont la valeur unitaire est inférieure à 500 dinars sont amorties totalement au cours du premier exercice d'utilisation.

Les immobilisations corporelles doivent être retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut c'est-à-dire lorsque l'immobilisation n'a plus d'utilité permanente et que aucun avantage économique n'est attendu lors de sa cession.

Le régime de réévaluation légale des bilans bénéficie aux sociétés exerçant dans le secteur de l'industrie et concerne les actifs immobilisés matériel (immobilisations corporelles) à l'exception :

-des immeubles bâtis et non bâtis (Terrains et Constructions),

-d

es actifs immobilisés bénéficiant de la déduction supplémentaire de 30% au titre des amortissements des machines, du matériel, et des équipements destinés à l'exploitation,

La valeur comptable nette réévaluée, ne doit pas dépasser la valeur obtenue après réévaluation du prix d'achat ou de revient compte tenu des indices prévus par le décret gouvernemental n°2019-971.

La plus-value de réévaluation doit être portée à un compte spécial de réserve, au passif du bilan, non distribuable ni utilisable quelle qu'en soit la forme pour une période de 5 ans au moins.

2.3 Stocks

Les stocks de matière première et de matière consommable sont évalués, à la date de clôture, à leur coût d'acquisition.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du jour du paiement.

2.5 Pertes et profits de change

Les pertes et profits de change sur dettes fournisseurs et créances clients sont constatés en charges ou produits de l'exercice.

2.6 Emprunts

Les emprunts obtenus sont comptabilisés, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. Les échéances à moins d'un an sont reclassées parmi les passifs courants.

2.7. Taxe sur la valeur ajoutée

La société n'acquies pas la TVA sur la totalité de son chiffre d'affaires, il y a des ventes soumises et des ventes non soumises à la TVA.

Les charges sont comptabilisées pour leurs montants hors taxes augmentés de la partie non déductible de la TVA. La partie non déductible est déterminée sur la base du prorata de déduction calculé conformément aux dispositions du code de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

La taxe sur les biens et services communs utilisés dans les deux secteurs soumis et non soumis est déduite au fur et à mesure de leur acquisition dans la limite du prorata établi en début d'année sur la base des chiffres de l'exercice précédent. Une telle déduction est définitive puisque la révision de la déduction faite selon la règle du prorata n'est prévue que pour les biens soumis à amortissement.

En ce qui concerne les biens amortissables, le prorata de déduction applicable à cette déduction initiale est celui calculé au titre de l'exercice précédent.

Il est ensuite régularisé, une seule fois, sur la base du prorata définitif de l'année d'acquisition s'il dégage une variation en plus ou moins supérieure à 5% par rapport au prorata utilisé pour la déduction initiale.

En revanche, si le prorata de l'année pendant laquelle le droit à déduction a pris naissance est inférieur de plus de cinq centièmes au prorata ayant servi pour la déduction initiale, l'entreprise est tenue de reverser au trésor une partie de la taxe initialement déduite dans une proportion égale à la différence du prorata du début de l'année et de celui de fin d'année.

Enfin, si le prorata de l'année pendant laquelle le droit à déduction a pris naissance est inférieur ou supérieur de cinq centièmes et moins, aucune régularisation n'est à faire, la taxe déduite initialement devient définitive.

3. NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS NON COURANTS

3.1 Immobilisations incorporelles :

Le solde des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Logiciels	13 417 (i)	49 621
Valeur brute	<u>13 417</u>	<u>49 621</u>
Amortissements	<u>(13 417)</u>	<u>(49 621)</u>
Valeur nette comptable	<u>-</u>	<u>-</u>

(i) La variation s'explique par la mise en hors exploitation du logiciel suivant le PV du 10/01/2019.

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>Variation</u> <u>(i)</u>
Matériels industriels	4 239 024	2 501 723	1 737 301
Constructions	1 741 427	1 741 427	-
Agencement Aménagements	521 366	494 713	26 653
Matériels de transports	455 168	403 175	51 993
Terrains	119 096	119 096	-
Constructions en cours	74 492	104 992	(30 500)
Mobiliers de bureaux	71 949	55 291	16 658
Matériels informatiques	16 369	14 971	1 398
Valeur brute	<u>7 238 891</u>	<u>5 435 388</u>	<u>1 803 503</u>
Amortissements	<u>(4 332 795)</u>	<u>(3 127 225)</u>	<u>(1 205 569)</u>
Valeur nette comptable	<u>2 906 096</u>	<u>2 308 163</u>	<u>597 934</u>

(i) L'effet de la réévaluation se détaille comme suit

	Valeur Origine	Valeur Réévaluée	Effet de réévaluation	Amort cumulés	Amort réévaluées	Effet de réévaluation	Ecart de Réévaluation
Matériels technique	2 566 944	4 247 343	1 680 399	2 067 161	2 971 403	904 242	776 157
Matériels de transports	398 170	455 168	56 997	225 617	246 422	20 805	36 192
Mobiliers de bureaux	62 385	73 347	10 961	22 349	22 552	203	10 758
	<u>3 027 499</u>	<u>4 775 857</u>	<u>1 748 358</u>	<u>2 315 127</u>	<u>3 240 377</u>	<u>925 250</u>	<u>823 108</u>

3.3 Immobilisations financières

Le solde des immobilisations financières se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>		<u>31/12/2018</u>
Titres de participations	356 900	(i)	356 900
Dépôts & Cautionnements	7 899		3 265
Prêts au personnel	7 094		-
Valeur brute	<u>371 893</u>		<u>360 165</u>
Provisions	(212 000)	(ii)	(150 000)
Valeur nette comptable	<u>159 893</u>		<u>210 165</u>

Titres	VG (i)	Provisions (ii)	VCN
PRESS MEDIA	212 000	212 000	-
PRINTER	144 900	-	144 900
Total	356 900	212 000	144 900

ACTIFS COURANTS

3.4 Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Stocks de matières premières	579 115	176 160
Stocks consommables	34 857	50 572
Total	<u>613 972</u>	<u>226 732</u>

3.5 Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>		<u>31/12/2018</u>
Clients ordinaires	313 464		241 359
Clients douteux	280 275		194 123
Clients, effets à recevoir	146 600		180 857
Soldes créditeurs	(22 899)		(13 012)
Valeur brute	<u>717 440</u>		<u>603 327</u>
Provisions	(280 275)	(i)	(180 858)
Valeur nette comptable	<u>437 165</u>		<u>422 469</u>

(i) Le détail de ce montant se présente comme suit :

Clients CNP	43 853
Client effet à recevoir	38 000
Clients Al Aula	15 970
Journal Essafir	1 007
Aquatek	588
Provisions 2019	99 418
Provision antérieures	180 858
Total	280 275

3.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Etat, IS à reporter	317 623	374 957
Etat, TVA à reporter	106 112	143 859
Charges constatées d'avance	11 117	7 888
Fournisseurs factures non parvenues	10 665	10 665
Personnels avances et acomptes	8 767	7 797
TVA récupérable sur bien et service	3 624	-
Débiteurs divers	3 000	3 216
Retenue à la source	2 430	2 430
Compte d'attente	2 048	-
TVA collecté	1 617	-
Fournisseurs débiteurs	7 151	-
Retenue TVA	309	-
Total Brut	474 463	550 812
Provisions pour dépréciation	(13 096)	(13 096)
Total Net	461 367	537 716

3.7 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Amen banque Montplaisir	363 732	-
Chèques en caisse	36 367	20 406
Zitouna banque -agence Charguia I	3 544	-
Caisse	7	412
Total Brut	403 650	20 818
Provision sur chèques en caisse	(1 643)	(1 643)
Total Net	402 007	19 175

CAPITAUX PROPRES

3.8 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 01/01/2019	Affectation du résultat(i)	Dividendes	Réévaluation (ii)	Résorption subventions	Résultat 2019	Solde au 31/12/2019
Capital social	1 300 000	-	-	-	-	-	1 300 000
Réserves légales	130 000	-	-	-	-	-	130 000
Compte de réévaluation	-	-	-	823 108	-	-	823 108
Résultat Reporté	314 875	880	(131 000)	-	-	-	315 755
Autres Capitaux propres	22 051	-	-	-	(4 310)	-	17 741
Total des capitaux propres avant résultat	1 766 926	880	(131 000)	823 108	(4 310)	-	2 586 604
Résultat de l'exercice	131 880	(880)	(131 000)	-	-	358 228	358 228
Total	1 898 806	-	(131 000)	823 108	(4 310)	358 228	2 944 832

(i) L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 a été constaté conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019.

(ii) Voir note 3.2 (i)

3.9 Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Crédits bancaires	263 011	495 181
Crédits leasing	-	1 713
Total	<u>263 011</u>	<u>496 894</u>

PASSIFS COURANTS

3.10 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Fournisseurs d'exploitation	328 394	94 658
Total	<u>328 394</u>	<u>94 658</u>

3.11 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Actionnaires, dividendes à payer	331 297	252 389
Actionnaires comptes courants	394 580	46 916
Etat, impôts et taxes	48 345	47 904
Charges à payer	42 559	42 559
CNSS	25 481	19 072
Administrateurs Jetons de présence à payer	16 900	10 400
Personnel rémunérations dues	5 497	-
Dette provisions conge à payer	1 096	-
Assurance groupe	4 641	5 249
Retenues des prêts BTS	2 417	2 416
Total	<u>872 813</u>	<u>426 905</u>

3.12 Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>		<u>31/12/2018</u>
Crédit bancaires échéances à moins d'un an	355 692		358 518
Autres crédits échéances à moins d'un an	87 500	(i)	87 500
Comptes courants bancaires	60 642	(ii)	225 699
Crédit leasing échéances à moins d'un an	1 713		69 539
Crédit bancaires échéances échues non payées	-		-
Intérêts courus crédits et dettes assimilés	5 115	(iii)	5 114
Total	<u>510 662</u>		<u>746 370</u>

(i) Ce montant représente les échéances en principal du crédit conclu avec M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, soit quatre échéances en 2017, échues et non encore payées, et trois échéances au titre de l'exercice 2018 de 17 500 dinars chacune.

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
BIAT	59 287	84 026
ATB	1 355	1 355
Amen Bank	-	140 318
Total	<u>60 642</u>	<u>225 699</u>

(iii) Ce montant représente les intérêts courus au 31 décembre 2019 au titre du crédit conclu avec M. Mohamed Moncef BEN JEMAA.

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus

Les revenus de l'exercice correspondent à la vente de prestations liées aux livres, revues et journaux et s'élevant à 4 567 049 dinars en 2019 contre 3 173 392 dinars en 2018.

4.2 Autres produits d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Produits de location	408 294	373 653
Produits des activités annexes	100 553	84 570
Subventions inscrites au compte résultat	4 309	11 321
Ventes de déchets	2 753	4 896
R.R.R accordés	(27)	-
Produits liés à une modification comptable	-	2 749
Subventions d'exploitation	-	15 480
Reprise sur provisions	-	7 000
Total	<u>515 882</u>	<u>499 669</u>

4.3 Achats de matières consommées

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Achats papier	2 726 314	1 537 275
Frais sur achats	466 797	294 496
Variation de stocks	226 732	160 990
Electricité	123 699	87 958
Achats plaques	106 743	117 071
Achats colle	69 412	42 553
Achats encre	64 716	33 104
Achat stockés	34 970	44 614
Carburant	25 936	33 140
R.R.R Obtenus	8 153	-
Divers	3 535	3 255
Achat de matière première	3 187	144 013
Total	<u>3 860 194</u>	<u>2 498 469</u>

4.4 Charges du personnel

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Salaires	293 726	269 644
Cotisations sociales	37 032	38 733
Autres charges sociales	7 933	18 370
Rémunération du DGA		33 739
Total	<u>338 691</u>	<u>360 486</u>

4.5 Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Services extérieurs	218 453	133 793
Autres services extérieurs	117 080	128 170
Impôts et taxes	43 520	30 937
Total	<u>379 053</u>	<u>292 900</u>

4.6 Charges financières nettes

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêt des emprunts	78 253	83 303
Intérêt des comptes courants	30 825	38 208
Ecarts de change	13 465	4 463
Agios	8 986	9 564
Intérêt de retard	2 532	1 705
Intérêt emprunt leasing	406	2 492
Total	<u>134 467</u>	<u>139 735</u>

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES STAG SA

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2019

	Valeur Comptable d'Origine					Amortissement					Valeur Comptable Nette			
	01/01/2019	Acquisition	Cession et rachat	Mise en rebus	Résultat	31/12/2019	01/01/2019	Dotations	Cessions	Mise en rebus	Amortissement rétroactif	31/12/2019	01/01/2019	31/12/2019
Logiciels	49 621	425		(36 630)		13 417	49 621	426	-	(36 630)		13 417	0	0
Immobilisations incorporelles	49 621	425	-	(36 630)		13 417	49 621	426	-	(36 630)		13 417	0	0
Terrains	119 096	-	-	-		119 096	-	-	-	-		-	119 096	119 096
Constructions	1 741 427	-	-	-		1 741 427	721 685	68 723	-	-		790 408	1 019 742	951 019
Installations générales Ager Aménagé	494 713	26 654	-	-		521 366	238 319	50 540	-	-		288 859	256 394	232 507
Matériels de transports	403 175	36 172	(13 035)	(28 142)	56 997	455 168	203 674	58 530	(5 866)	(28 142)	20 805	249 003	199 500	206 165
Matériels et mobiliers de bureaux	55 291	5 697	-	-	10 961	71 949	16 246	5 886	-	-	203	22 335	39 045	49 614
Matériels informatiques	14 971	1 398	-	-		16 369	9 052	1 262	-	-		10 314	5 919	6 055
Matériels industriels	2 501 723	132 935	(1 035)	(74 998)	1 680 399	4 239 024	1 938 250	169 581	(131)	(40 066)	904 242	2 971 876	563 472	1 267 148
Constructions en cours	104 992	-	(30 500)	-		74 492	-	-	-	-		-	104 992	74 492
Immobilisations corporelles	5 435 388	202 856	(44 571)	(103 140)	1 748 358	7 238 801	3 127 226	354 522	(5 997)	(68 208)	925 250	4 332 795	2 308 160	2 906 096
Total	5 485 009	203 281	(44 571)	(139 769)	1 748 358	7 252 308	3 176 847	354 948	(5 997)	(104 838)	925 250	4 346 212	2 308 160	2 906 096

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2019

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A

OPINION AVEC RESERVES :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10 mai 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne des Arts Graphiques STAG SA au 31 décembre 2019, qui comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 4 980 500 dinars, des capitaux propres positifs de 2 944 832 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice bénéficiaire de 358 228 dinars.

À notre avis, sous réserve des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises tunisien.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVES :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Les réserves que nous avons relevées se détaillent comme suit :

- i. Le solde des créances clients, dont la valeur totale s'élève à 717 440 dinars, présente des créances douteuses ou impayées d'une valeur estimée à 376 718 dinars et provisionnées à concurrence de 280 275 dinars. De ce fait, les créances clients et le résultat de l'exercice se trouve majorés d'une valeur de 96 443 dinars.
- ii. Vu la situation financière dégradée de la société « PRINTER », la valeur d'usage de la participation de « STAG » dans son capital est valorisée à 130 100 dinars. Aucune provision n'a été comptabilisé à cet égard. De ce fait, les titres de participation et le résultat de l'exercice se trouve majorés d'une valeur de 14 233 dinars.

- iii. Les produits de la société se trouvent minorés du loyer de l'exercice 2019 relatif à la société « PRINTER » pour un montant de 5 000 dinars.
- iv. Le résultat de l'exercice est majoré d'un montant estimé à 207 218 dinars relatifs à des provisions pour risques et charges non constatées au cours des exercices 2019 et antérieurs.

RAPPORT DE GESTION :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de votre société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En application des dispositions du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport de gestion et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de la société au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

La direction de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en

œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE LA SOCIETE :

En application des dispositions réglementaires applicables, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

La société a procédé à la réévaluation légale du bilan prévue par l'article 19 de la loi n°2018-56 du 27 décembre 2018 et ce conformément au décret gouvernemental n°2019-971 du 28 octobre 2019 ayant fixé les indices de réévaluation.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

P/ AWT AUDIT & CONSEIL

Commissaire aux comptes

Anis WAHABI

Expert-Comptable

Tunis, le 15 Juin 2020

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

États financiers – Exercice clos le 31 Décembre 2019

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A.

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes :

- Le compte courant de l'Actionnaire M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général, présente un solde créditeur de 394 580 dinars au décembre 2019, contre un solde créditeur de 46 916 dinars au 31 décembre 2018.
- Suivant procès verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2015, il a été décidé de convertir 150 000 dinars des dettes inscrites au compte courant de l'actionnaire M. Mohamed Moncef BEN JEMAA en crédit à moyen terme. Ce crédit est remboursable trimestriellement sur 3 ans à partir du 1^{er} octobre 2015 et rémunéré au taux de TMM +1. Aucun remboursement n'a été effectué au cours des exercices 2017, 2018 et 2019. Les échéances exigibles fin 2019 s'élèvent à 87 500 dinars en principal et 5 115 dinars au titre des intérêts.
- La société loue auprès de M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général, un local sis à Utique, d'une superficie de 1000 mètres carrés destiné à l'exploitation d'un atelier d'imprimerie. La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2019 s'élève à 20 000 dinars. Suivant procès verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2015, le conseil d'administration a approuvé la révision des loyers après expertise et ce à partir du 1^{er} janvier 2016.

- La société PRINTER représentée par son gérant M. Mohamed Moncef Ben Jemaa loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana, d'une superficie de 200 mètres carés. Aucun produit n'a été comptabilisé en 2019.
- La Société de Services Automobiles SA représentée par son Président Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana d'une superficie de 1500 mètres carés. Ce contrat a été modifié par un avenant en date du 1^{er} janvier 2017, en vertu du quel il a été décidé de transférer les bureaux au 4^{ème} étage avec un loyer mensuel de 1 246 dinars à compter du 1^{er} janvier et un avenant en date du 1^{er} août 2017, en vertu du quel il a été décidé de transférer l'entrepôt au rez de chaussée pour un loyer mensuel de 3 883 dinars, à partir du 1^{er} août 2017. Ce contrat a été modifié par un deuxième avenant en date 1^{er} Juillet 2019, en vertu du quel a été décidé de transférer une partie de son bureau de quatrième étage à un nouveau local sis au troisième étage qui couvre une superficie de 92.66 mètres carés pour un montant mensuel fixé à 1 021 330 dinars, et ce à compter du 1^{er} Juillet 2019. Le montant du loyer annuel HT en 2019 s'élève à 65 656 dinars.
- La société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana, d'une superficie de 278 mètres carés. Le loyer annuel HT relatif à l'exercice 2019 s'élève à 30 212 dinars contre 34 611 dinars en 2018.
- Le compte « fournisseur » se rapportant à la Société de Services Automobile SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2019 un solde nul contre un solde nul au 31 décembre 2018
- Le compte « fournisseur » se rapportant à la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2019, un solde créditeur de 6 203 dinars contre un solde nul au 31 décembre 2018.
- Le compte « client » se rapportant à la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2019, un solde débiteur de 35 611 dinars, contre un solde débiteur de 4 567 dinars en 2018.
- Le compte « client » de la société PRINTER SARL représentée par son gérant M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2019, un solde débiteur de 72 644 dinars, contre un solde débiteur de 76 747 dinars en 2018.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Suivant décision du conseil d'administration du 18 novembre 2015 la rémunération nette mensuelle de M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général de la société s'élève à 4 000 dinars. Aucune rémunération n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2019.
- Compte tenu d'une augmentation décidée par le conseil d'administration du 18 novembre 2015, la rémunération de M. Maouane BEN JEMAA, Directeur Général Adjoint de la société s'élève à 13 279 dinars au titres des cinq premiers mois de l'année 2019 contre 33 738,718 dinars au titre de l'exercice 2018.
- En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

P/ AWT AUDIT & CONSEIL
Commissaire aux comptes

Anis WAHABI
Expert-Comptable

Tunis, 15 Juin 2020